

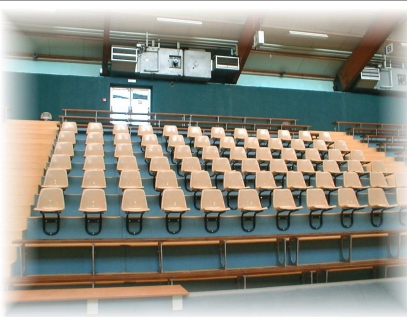


DS 26 TPM

SUPER NETTOYANT CONCENTRÉ DÉGRAISSANT MULTIFONCTIONNEL À MOUSSE CONTRÔLÉE ET RÉGULÉE – TRÈS PEU MOUSSANT QUALITÉ ALIMENTAIRE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide
Densité : 1 +/- 0,02
Odeur : orange
Couleur : orange
pH : 13 +/- 0,5
Point éclair : sans



PROPRIÉTÉS

DS 26 TPM est un produit multifonctionnel puissant et solvanté à très faible mousse qui est contrôlée et régulée. D'une haute technicité, à base de solvants naturels et de savons à haut pouvoir mouillant, **DS 26 TPM** décolle, dissout et émulsionne toutes les graisses animales ou végétales ainsi que certaines encres pour toutes les applications qui nécessitent d'avoir un très faible effet moussant.

Avantages : formulé avec des composés d'origine végétale, s'utilise sur des supports tels que l'inox, l'aluminium, le verre, le carrelage, le plastique, le métal, le bois, le ciment, etc...

Domaines d'utilisation : **DS 26 TPM** est particulièrement apprécié pour le dégraissage de tous les sols industriels fortement encrassés, le lessivage des murs peints, l'entretien du matériel des espaces verts (dépôts d'herbes et de résines sur les lames et carters), les municipalités (opérations d'entretien des stades, sièges en plastique, piscines publiques, etc...), les opérations de nettoyage en imprimerie, etc...

Alimentarité : **DS 26 TPM** est conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.

Utilisation de DS 26 TPM suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTIONS SELON ENCRASSEMENT	MODE D'EMPLOI
Dégraissage de bâtis ou carrosseries de machines outils.	De 5 % à 20 %.	Pulvériser DS 26 TPM à la dilution souhaitée sur la surface à dégraisser puis laisser agir quelques instants avant d'essuyer.
Dégraissage de sols industriels.	De 2 % à 5 %.	Verser DS 26 TPM à la dilution souhaitée dans le réservoir de l'autolaveuse prévu à cet effet.
Dégraissage et nettoyage des éléments de cuisine, hottes aspirantes, etc...	De 5 % à 20 %.	Pulvériser DS 26 TPM à la dilution souhaitée sur la surface à dégraisser puis laisser agir quelques instants avant d'essuyer.
Nettoyage des filtres des systèmes d'aération.	De 5 % à 20 %.	Pulvériser DS 26 TPM à la dilution souhaitée ou faire tremper les pièces à nettoyer. Laisser agir quelques minutes avant de rincer ou d'essuyer.

APPLICATIONS	DILUTIONS SELON ENCRASSEMENT	MODE D'EMPLOI
Nettoyage des sièges plastiques des municipalités, stades, salles d'attente.	De 5 % à 20 %.	Pulvériser DS 26 TPM à la dilution souhaitée puis laisser agir quelques instants avant de rincer à l'eau ou d'essuyer avec un chiffon propre.
Dégraissage et lessivage de murs peints avec matage de la peinture avant mise en peinture.	De 3 % à 10 %.	Pulvériser DS 26 TPM à la dilution souhaitée. Laisser agir quelques minutes, frotter avec une brosse si nécessaire, puis rincer ou essuyer avec un chiffon propre.
Nettoyage des revêtements intérieurs des véhicules : sièges, moquettes, etc...	De 2 % à 5 %.	En système injection – extraction.
Nettoyage et dégraissage des pompes à essence.	De 5 % à 20 %.	Pulvériser DS 26 TPM dilué sur la surface à dégraisser puis laisser agir quelques minutes avant d'essuyer ou de rincer.
Nettoyage des matériels d'entretien des espaces verts, élimination des dépôts d'herbe sur les lames et carters des tondeuses, élimination des résines sur les taille-haies.	20 %.	Pulvériser DS 26 TPM dilué sur le matériel à nettoyer puis laisser agir quelques minutes avant de rincer à l'eau sous pression ou d'essuyer avec un chiffon.
Nettoyage des lignes de flottaison des piscines en liner.	De 5 % à 20 %.	Pulvériser DS 26 TPM dilué, laisser agir quelques minutes avant de frotter si nécessaire, puis rincer à l'eau ou essuyer.

Biodégradabilité : les agents de surface présents dans la formulation sont conformes au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 %; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %. La biodégradabilité des composants naturels est de 92 % en 28 jours. Étant donné le caractère basique du produit, avant rejet les effluents doivent être neutralisés à pH compris entre 6 et 8 à l'aide d'agents acides. Une fois cette opération effectuée, les effluents ne présentent pas de danger significatif pour les stations d'épuration et l'environnement.

Recommandations : dans le cas de l'utilisation d'une autolaveuse, effectuer un rinçage de la cuve après utilisation du produit **DS 26 TPM**. Après application sur du matériel ayant un contact alimentaire, effectuer obligatoirement un rinçage à l'eau potable. Port de gants recommandé en cas de contact prolongé avec le produit. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.